

Code de conduite mondial

Le Code de conduite est fondé sur les valeurs que nous partageons.

Nos valeurs

Ce que nous sommes

Des hommes et des femmes qui font preuve d'intégrité, de respect mutuel et d'esprit d'équipe.

Des hommes et des femmes qui partagent l'énergie, l'enthousiasme et le courage des leaders.

Des hommes et des femmes qui savent bâtir des relations justes et durables.

Aux collaborateurs d'Ernst & Young

Nous sommes, les uns et les autres, chaque jour confrontés à des choix stimulants mais difficiles - cela fait tout simplement partie du quotidien dans un environnement exigeant et complexe.

L'intégrité et le professionnalisme avec lesquels nous relevons ces défis, partout où nous agissons, dans le monde construisent la force et la réputation d'Ernst & Young.

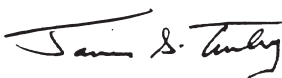
Notre *Code de conduite mondial* établit un ensemble clair de normes aptes à guider notre vie professionnelle. Il offre à chacun d'entre nous un cadre déontologique et comportemental qui l'aide à trouver la réponse juste en toutes situations, même les plus incertaines ou délicates. Il est le reflet des engagements inscrits dans *nos valeurs*.

Dès qu'un problème de déontologie se présente, chacun de nous a le devoir de le résoudre conformément aux valeurs d'Ernst & Young. Bien que la plupart des cas puissent trouver une solution au plan local, ce code fournit à chacun soutien et ressources complémentaires.

Il est essentiel de suivre le Code de conduite dans l'ensemble de ses dispositions et je demande à chacun d'entre vous de s'engager personnellement à le respecter.

Par le strict respect des dispositions de notre code, nous adressons aux personnes avec qui nous travaillons un message clair sur la force de notre engagement à garder un comportement éthique, confirmation de notre attachement à "*La Qualité par principe*". C'est pour nous la seule manière de protéger et de renforcer la réputation d'Ernst & Young mais aussi de répondre aux attentes de nos collaborateurs, de nos clients et de toutes les collectivités où nous agissons.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Steven S. Tuohy". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the beginning.

Chairman and CEO

Code de conduite Ernst & Young

Le Code de conduite d'Ernst & Young fournit le cadre déontologique sur lequel nos associés et collaborateurs – en tant qu'individus et membres du réseau – fondent leurs décisions.

Ancré dans nos valeurs et nos convictions, le code sous-tend toutes nos actions.

Notre Code de conduite s'organise en cinq thèmes qui énoncent les principes généraux auxquels doit se référer tout collaborateur d'Ernst & Young :

1. Travailler ensemble dans un esprit d'équipe
2. Travailler avec les clients, les régulateurs et les tiers
3. Agir avec une parfaite intégrité professionnelle
4. Rester objectif et préserver son indépendance
5. Préserver le capital intellectuel d'Ernst & Young

Tout collaborateur d'Ernst & Young a le devoir de se comporter conformément aux principes contenus dans le Code de conduite. Dans le cas où certains de ces principes, ou leurs modalités d'application, ne seraient pas compris, il lui appartiendrait de consulter un professionnel possédant les qualifications nécessaires pour répondre à ses questions.

Notre engagement

Le Code de conduite s'applique à tout associé et collaborateur d'Ernst & Young, quels que soient son rôle, sa position ou le métier dont il relève.

- ▶ Nous assurons la promotion et la défense des valeurs du Code de conduite au quotidien par notre comportement et dans toutes nos activités professionnelles.
- ▶ Notre devoir est de nous conformer aux principes énoncés par le code. Nous encourageons chacun à s'y référer et recueillons les conseils des personnes spécifiquement désignées pour aider à son application.
- ▶ Nous savons que toute infraction au code est inacceptable et qu'il nous est possible - sans crainte de sanction - d'en référer à une personne habilitée ou, en dernier ressort, d'utiliser les moyens mis à disposition par EY Global. Aucun collaborateur ou associé ne peut ni être sanctionné pour avoir signalé, de bonne foi, un comportement non conforme au Code de conduite, ni subir une quelconque discrimination.
- ▶ Toute intervention de cette nature devra respecter les personnes et leurs droits ainsi que les obligations déontologiques, notamment celles du secret professionnel.
- ▶ Nous sommes conscients que des infractions au Code de conduite Ernst & Young peuvent conduire nos bureaux à prendre des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail.
- ▶ Nous confirmons formellement que nous avons pris connaissance des principes exposés dans le Code de conduite mondial et que nous nous engageons à les respecter.

1. Travailler ensemble dans un esprit d'équipe

- ▶ Nous créons un climat de confiance et fondons des relations qui permettent à chacun d'assumer son engagement personnel et professionnel pour faire ce qui est approprié et justifié.
- ▶ Nous nous engageons à communiquer dans un esprit d'ouverture et de sincérité.
- ▶ Nous nous engageons à travailler en équipe, sachant que chacun est individuellement responsable de la qualité de sa contribution vis-à-vis du groupe.
- ▶ Nous comptons les uns sur les autres pour fournir un service de qualité à nos clients et pour notre développement individuel.
- ▶ Nous privilégions les valeurs essentielles : intégrité, respect mutuel et esprit d'équipe
- ▶ Nous consultons spontanément toute personne utile et prenons bien en compte la diversité des points de vue, y compris lorsqu'ils remettent en cause notre propre analyse.
- ▶ Nous considérons l'expérience et la diversité culturelle comme les atouts de notre réseau mondial. Nous nous respectons mutuellement et œuvrons en faveur d'un environnement libre de toute forme de discrimination, intimidation ou harcèlement.
- ▶ Nous encourageons et favorisons le développement professionnel des collaborateurs, valorisons l'accomplissement individuel et l'acquisition permanente des compétences.
- ▶ Nous accueillons et transmettons de manière régulière, franche et constructive, tous commentaires et observations sur nos travaux et nous valorisons le succès.

2. Travailler avec les clients, les régulateurs et les tiers

Il n'est pas de client ou de relation extérieure qui soit plus important(e) que la déontologie, l'intégrité et la réputation d'Ernst & Young

Travailler avec les clients

- ▶ Nous nous engageons, en tant que professionnels, à mériter la confiance qui nous est accordée.
- ▶ Nous nous engageons à rendre des services de qualité qui reflètent nos capacités professionnelles et soient adaptés aux enjeux et besoins spécifiques de nos clients.
- ▶ Nous nous montrons déterminés et courageux face aux défis à relever pour nos clients et ne craignons pas de leur communiquer des informations même quand elles sont désagréables.
- ▶ Nous soutenons nos collaborateurs et nous cesserions de travailler pour tout client qui ferait indument pression sur eux ou menacerait le bon exercice de leurs devoirs professionnels.

Travailler avec les régulateurs

- ▶ Nous respectons la réglementation professionnelle qui nous est applicable et apportons notre concours aux autorités de contrôle, habilitées à surveiller nos professions, pour s'assurer que les règles et les normes sont conformes aux attentes du marché.

Travailler avec les tiers

- ▶ Nous rejetons toute pratique illégale dans la vie des affaires et tout comportement qui ne serait pas conforme à l'éthique.
- ▶ Nous refusons de travailler avec tout client ou personne dont les valeurs sont incompatibles avec notre Code de conduite.
- ▶ Nous coopérons avec les autres membres de notre profession sur des enjeux d'intérêt public, dans les conditions appropriées.
- ▶ Nous avons conscience, en tant qu'organisation, d'avoir à jouer un rôle actif et positif en faveur d'une société prospère et d'un développement durable.

3. Agir avec une parfaite intégrité professionnelle

L'intégrité professionnelle

- ▶ Nous nous conformons aux lois, à la réglementation et aux normes qui sont applicables dans l'exercice de nos métiers.
- ▶ Nous faisons respecter le nom d'Ernst & Young. Nous ne dénaturons pas les positions exprimées par Ernst & Young en matière professionnelle ou autre.
- ▶ Nous nous attachons à promouvoir une culture de la consultation. Nous ne nous cachons pas les difficultés et ne contournons pas les problèmes.
- ▶ Nous nous entourons des meilleurs conseillers pour résoudre les questions de déontologie que nous identifions.
- ▶ Nous comprenons la politique générale d'Ernst & Young et appliquons les procédures mises en place.

Notre démarche compétitive

- ▶ Nous reconnaissons que notre avantage concurrentiel se fonde exclusivement sur l'excellence de nos conseils professionnels et la qualité de nos prestations de service.
- ▶ Nous agissons avec un fort esprit de compétition sans nous départir d'une conduite parfaitement intègre.
- ▶ Nous nous interdisons de favoriser une mission par l'offre de quelque avantage personnel.

La documentation de nos travaux

- ▶ Nous conservons une documentation précise des missions et travaux réalisés selon les principes d'Ernst & Young et les obligations légales ou professionnelles.
- ▶ Nous ne détruisons ni ne modifions aucun document, nous ne recommandons en aucun cas leur destruction ou leur modification, pour des motifs qui ne pourraient être qu'illicites ou abusifs.

Nos honoraires

- ▶ Pour nos prestations, nous facturons des honoraires adéquats, conformes aux termes de notre lettre de mission.

Heures et frais

- ▶ Nous demandons que les heures consacrées à la mission et les frais engagés soient enregistrés dans nos systèmes.
- ▶ Nous engageons les débours en suivant les règles fixées par Ernst & Young ou, après accord spécifique, selon les politiques de frais du client.

4. Rester objectif et préserver son indépendance

L'objectivité

- ▶ Nous veillons à affirmer notre objectivité et notre indépendance sachant qu'elles sont déterminantes pour l'exercice de nos responsabilités professionnelles.
- ▶ Nous manifestons un esprit critique continu dans l'exercice de nos activités.
- ▶ Nous écartons toute pression injustifiée des clients ou des tiers.
- ▶ Nous restons vigilants en matière de conflits d'intérêt, personnels ou professionnels, et prenons immédiatement les mesures dictées par nos procédures internes pour résoudre ou gérer tout conflit.
- ▶ Nous refusons toute somme ou avantage qui pourraient être perçus comme de nature à influencer nos conclusions ou nos conseils.

Notre Indépendance

- ▶ Nous nous conformons aux règles d'indépendance d'Ernst & Young , y compris les restrictions applicables aux membres de nos familles. Nous comprenons que ces exigences peuvent être quelquefois plus rigoureuses que les contraintes légales ou réglementaires.
- ▶ Nous évitons toute relation qui puisse porter atteinte - ou sembler porter atteinte - à notre objectivité ou à notre indépendance.
- ▶ Nous exerçons un contrôle permanent de notre indépendance.

5. Préserver le capital intellectuel d'Ernst & Young

- ▶ Nous respectons et protégeons toute information confidentielle relative à un client ou à un tiers, qu'elle soit délivrée par eux-mêmes ou recueillie par d'autres voies, conformément à la législation et aux normes professionnelles en vigueur.
- ▶ Nous prenons les mesures nécessaires pour préserver nos documents, matériels informatiques et autres équipements électroniques contenant des informations personnelles ou confidentielles.
- ▶ Nous respectons et protégeons tout renseignement personnel concernant les collaborateurs d'Ernst & Young, dans le strict respect de la législation et des normes professionnelles en vigueur.
- ▶ Nous nous interdisons tout usage d'informations confidentielles pour un bénéfice personnel.
- ▶ Nous acquérons, développons et protégeons la propriété intellectuelle de manière appropriée. Nous respectons les restrictions imposées quant à l'usage et à la reproduction.
- ▶ Nous utilisons et partageons les connaissances internes et externes conformément aux politiques d'Ernst & Young et à nos obligations légales et professionnelles.
- ▶ Nous reconnaissons que chacun est responsable de la mise à jour permanente des connaissances et du partage des meilleures pratiques.

Où trouver de l'aide ?

En établissant ce Code de conduite, la direction d'Ernst & Young reconnaît qu'aucun code ne peut couvrir la totalité des situations et qu'il peut être utile parfois – dans la vie professionnelle courante - de demander avis et conseils aux autres.

Ernst & Young a depuis longtemps développé une culture de la consultation. Au-delà des relations établies en interne, chaque collaborateur dispose du réseau des personnes spécialement habilitées à prodiguer aide et conseil. Auprès d'elles, chacun pourra s'assurer qu'il remplit fidèlement ses engagements et agit conformément au Code de conduite.

Vous pourrez trouver conseils et orientations auprès :

- ▶ des responsables de la gestion de la qualité et de la maîtrise des risques (Quality & Risk Management) qui ont été désignés au sein de la ligne de services, du pays, de l'Area ou au plan mondial ;
- ▶ de l'équipe Ressources Humaines à tous les niveaux du réseau mondial ;
- ▶ des responsables de pôles ou de divisions opérationnelles ;
- ▶ des directions juridiques du pays ou de l'Area ;
- ▶ des directions techniques (Professional Practice Directors) ;
- ▶ des politiques et procédures mondiales, Area et pays, y compris les ressources et bases de données en ligne ;
- ▶ des moyens mis en place par EY Global (Ethics oversight teams).

Mise en œuvre du code

Le Code de conduite offre à chaque collaborateur d'Ernst & Young un cadre déontologique qui l'aide à conduire ses actions et à prendre les bonnes décisions.

Les principes qu'il contient constituent un ensemble clair de normes fondées sur nos valeurs. Quel que soit le domaine dans lequel il exerce son activité professionnelle, chacun adoptera un comportement conforme aux valeurs du code.

Comment chacun d'entre nous peut-il être assuré d'agir en conformité avec les principes du code ?

Si vous n'êtes pas sûr de la conduite à tenir ou si vous vous trouvez confronté à une question délicate, les questions qui suivent devraient vous aider à déterminer la conduite à tenir.

1. Ai-je consulté mes collègues de façon constructive ?
2. Ce que je fais est-il licite et conforme aux normes de notre profession ?
3. Mon intégrité est-elle en danger, est-ce que je ne risque pas de compromettre Ernst & Young ou le client ?
4. Suis-je bien en accord avec les valeurs d'Ernst & Young ?
5. Ma conduite envers les autres correspond-elle à ce que je souhaite pour moi-même ?
6. Parmi les diverses solutions offertes, ai-je choisi la plus conforme à la déontologie ? Suis-je à l'aise avec mon choix ?
7. Au moment où je documente ma décision, suis-je convaincu qu'un évaluateur serait en accord avec la mesure que j'ai prise ?
8. Mes actes pourraient-ils porter atteinte à la réputation d'Ernst & Young ?

Ernst & Young

Audit | Fiscalité & Droit | Transactions | Advisory

Notre positionnement, notre engagement

Ernst & Young se mobilise pour concrétiser les potentiels. C'est ainsi que nous faisons la différence - pour nos équipes, nos clients et tous nos interlocuteurs. Près de 130 000 professionnels dans le monde travaillent ensemble avec la volonté de permettre à chacun de développer ses talents et de réussir professionnellement. Leur but : aider nos clients à tenir leurs engagements envers leurs marchés et autres parties prenantes.

Il s'agit aussi de porter cette différence dans toutes les collectivités où nous vivons et travaillons.

Pour toute information, voir www.ey.com/fr

Ernst & Young désigne les membres d'Ernst & Young Global Limited, qui sont chacun des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients.

© 2008 EYGM Limited.
Tous droits réservés.
0806SG543 - Studio Ernst & Young

